

**LIVRET
DE
RENTÉE
à
Saint François - Notre Dame
LESNEVEN**



- **COLLÈGE**
- **SEGPA**
- **LYCÉE
GÉNÉRAL**
- **BTS Métiers de
l'Audiovisuel**

ANNÉE SCOLAIRE : 2018-2019

1, rue des Récollets – 29260 LESNEVEN

Tél : 02 98 83 09 44

Email : grp29.st-francois.lesneven@enseignement-catholique.bzh

FAX : 02 98 83 30 74

Madame, Monsieur, chers parents,

Alors que vous profitez pleinement des derniers jours de congés scolaires, l'équipe de Saint-François Notre-Dame prépare la rentrée et au-delà, l'année scolaire 2018-2019.

Chaque rentrée scolaire est l'occasion d'un nouveau départ, que l'on change tout simplement de classe ou plus largement d'établissement.

La nouveauté peut parfois inquiéter mais nos équipes mettent tout en œuvre pour que ces transitions se passent pour le mieux.

De plus, dans un monde qui bouge, nos jeunes s'adaptent de plus en plus vite !

Vous trouverez dans ce livret les premières informations concernant l'année scolaire. Des compléments vous parviendront ensuite régulièrement, soit par l'intermédiaire de votre enfant, soit par courrier postal ou électronique.

Je vous souhaite, à vous et à votre enfant, une excellente année scolaire.

F. BOULIC,
Directeur



*A lire attentivement
et
à conserver toute l'année*

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2018

S	☞	Déroulement de la rentrée
O	☞	Informations diverses
M	☞	Règlement
M	☞	Vos interlocuteurs
A	☞	Calendrier des congés
I	☞	Pour vous accompagner dans vos démarches
R	☞	Tarifs
E	☞	Assurances
	☞	A.P.E.L.

I – DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE 2018

LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

- Elèves de 6^{ème} → **10H00** : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)
- Elèves de 5^{ème} → **13H30** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)
- Elèves de 4^{ème} → **14H30** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)
- Elèves de 2^{nde} → **14H00** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)
- BTS - 2^{ème} année → **10H00** : accueil en salle de CAV

LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

- Elèves de Terminale → **9H00** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)
- Elèves de Première → **9H30** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)
- Elèves de 3^{ème} → **10H00** : accueil à la salle l'Atelier (nouvelle salle municipale)

LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

- BTS - 1^{ère} année → **10H00** : accueil en salle de CAV

Les élèves seront accueillis par le directeur ou les directeurs-adjoints, le responsable de niveau ainsi que par les professeurs principaux.

N.B. : Les listes de classe seront affichées le vendredi 31 août à 14H00 (tous niveaux).

II - INFORMATIONS DIVERSES

➤ HORAIRES

Nous travaillons en semaine continue du lundi matin 8H20 au vendredi soir 16H30 pour tous les élèves.

Le mercredi après-midi est libéré pour les 6^è – 5^è – 4^è – 3^è – SEGPA (sauf exception).

Nous encourageons la participation des élèves à l'Association Sportive, aux ateliers d'arts plastiques et de cinéma audiovisuel, ainsi qu'aux autres activités qui sont susceptibles d'être proposées aux élèves.

➤ PARCS A VÉLOS : un parc à vélos est situé près des salles de technologie.

Un autre parc à vélos est également à disposition des élèves près des vestiaires de sports avec un accès par le parking de la salle Jean Simon. Ce parc est ouvert avant 8h20, de 12h15 à 12h30, de 13h20 à 13h35 et à partir de 16h30.

Pour éviter les vols, il est indispensable d'équiper les vélos de système antivol.

➤ PORTAILS : ils sont ouverts de 7h45 à 8h30 – de 12h10 à 12h30 – de 13h20 à 13h35 et de 16h20 à 19h00.

➤ MANUELS SCOLAIRES

En collège : les manuels sont prêtés gratuitement par l'établissement. En 4^{ème} et 3^{ème} une caution de 70€ à verser par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint François – Notre Dame de Lourdes dès le jour de la rentrée scolaire au professeur principal. Cette caution sera remboursée, en totalité ou en partie, en fonction de l'état des livres à leur restitution en fin d'année.

En lycée : les manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves selon les modalités suivantes :

- une location de 10€ sera facturée au premier trimestre de l'année scolaire.

- une caution de 70€ sera à verser par chèque comme pour le collège.

➤ OPTION CAV en SECONDE : les élèves devront être équipés d'un appareil photo numérique (possibilité de se renseigner à la rentrée auprès des enseignants de CAV).

➤ Pour toute demande concernant la demi-pension, la contribution des familles,... s'adresser à l'Attaché de gestion (réductions, délais de paiement ...).

➤ Le samedi : les bureaux sont fermés. En dehors des heures de travail, le télécopieur reste en service : n° 02 98 83 30 74.

➤ Photos de classe : 17 et 18 septembre 2018.

III - RÈGLEMENT

. Collège : le jour de la rentrée, chaque élève recevra un **carnet de correspondance** dans lequel sont indiquées **les règles de vie à respecter**.

. Lycée : le règlement du lycée, le règlement du réseau pédagogique informatique, l'annexe des externes seront distribués à la rentrée par le professeur principal.

IV - VOS INTERLOCUTEURS

M. François BOULIC – Directeur :

est responsable légal de l'établissement, chargé de l'administration, de la gestion, de la pédagogie et de la pastorale.

Il doit être informé en cas d'absence prolongée et de toute situation particulière concernant les élèves.

Mme Estelle MULLARD – Directrice-adjointe :

est responsable du secteur pédagogique du lycée.

M. Claude DIDOU – Directeur-adjoint :

est responsable du secteur pédagogique du collège.

M. Jacques ROUGNANT :

est responsable du secteur pédagogique de la SEGPA.

M. Jacques LE ROUX / M. Daniel QUERE – Attaché de gestion :

est responsable des activités suivantes : assure la gestion du personnel administratif et de service, des finances, bâtiments et matériel.

Mme Monique LARROUR et M. Dominick OLLIVIER – Conseillers Principaux d'Education :

sont responsables de la vie scolaire et de la discipline. Ils accordent les autorisations ordinaires, contrôlent les absences et les retenues.

V - CALENDRIER DES CONGÉS

☞ TOUSSAINT du vendredi 19 octobre 2018 après les cours au lundi 5 novembre 2018 au matin.

☞ NOËL du vendredi 21 décembre 2018 après les cours au lundi 7 janvier 2019 au matin.

☞ HIVER du vendredi 09 février 2019 après les cours au lundi 25 février 2019 au matin.

☞ PRINTEMPS du vendredi 06 avril 2019 après les cours au lundi 23 avril 2019 au matin.

☞ ETE vendredi 5 juillet 2019.

* Le vendredi 31 mai 2019 sera férié (Pont de l'Ascension).

Les familles sont invitées à respecter ces périodes de vacances et à ne pas faire manquer les cours à leurs enfants pour raisons personnelles.

VI - POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

<u>Votre démarche concerne :</u>	<u>A qui s'adresser ?</u>
<u>LE TRAVAIL</u>	En priorité aux professeurs en fonction de la discipline puis au professeur principal de la classe. Prendre rendez-vous généralement à partir de 16H30 (fin des cours).
<u>LA DISCIPLINE EN CLASSE</u>	Prendre rendez-vous d'abord avec le professeur principal, ensuite avec les responsables de niveau : 6^e : Claude KEREBEL 5^e : David ENDERLE 4^e : Marie GUEGUEN 3^e : Claude DIDOU SEGPA : Jacques ROUGNANT 2^{nde} : Kévin KLOSOWSKI 1^{ère} : Jean-Pierre MARIE Term : Jean-Hervé CARDINAL
<u>L'ORIENTATION</u>	Aux directeurs-adjoints ou au directeur. - <u>En Terminale</u> : Jean-Hervé CARDINAL est plus particulièrement chargé de l'orientation.
<u>LA DISCIPLINE</u> (Sorties, absences, retenues, rentrées...)	Aux Conseillers Principaux d'Education : - Dominick OLLIVIER (6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème}) - Monique LARROUR (3 ^{ème} – 2 ^{nde} – 1 ^{ère} – Terminale)
<u>LA COMPTABILITÉ</u> (Règlements des demi-pensions, contributions, assurances scolaires...) <u>LES TICKETS – REPAS</u> (en <u>vente</u> à partir du <u>28 août</u>)	Rachelle OLLIVIER Françoise UGUEN de 8H00 à 17H30. Le vendredi à 16h00. Règlements par chèque bancaire ou postal.
<u>LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u>	<u>A l'ACCUEIL OU AU SECRÉTARIAT</u> de 7H45 à 17H30. Le vendredi à 17h00.
<u>L'INFIRMERIE</u>	Carine MALVILLE de 9h15 à 16H15 (lundi – mardi – jeudi – vendredi) 9H15 à 12H15 (mercredi)

TARIFS TRIMESTRIELS – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 - OGE

I – LA CONTRIBUTION DES FAMILLES EST FORFAITISÉE :

Le montant de cette contribution représente, pour l'année 2018-2019, l'ensemble des :

- fournitures scolaires
- frais pédagogiques
- frais généraux
- cotisations à la Caisse Diocésaine.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le montant de cette contribution.

	Total	Par mois sur 10 mois
COLLEGE 6ème	489 €	48,90 €
COLLEGE 5ème 4ème 3ème	498 €	49,80 €
LYCEE	561 €	56,10 €

Seront à ajouter sur la facture les éventuelles séances de piscine, la location des livres en lycée, les cahiers d'exercice.

II – DEMI-PENSION

Le prix du repas est inchangé: 4,95 € à la carte et de 5,25 € au ticket.

4 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
Sixième	673.20 €	67.32 €
Cinquième	668.25 €	66.83 €
Quatrième	658.35 €	65.84 €
Troisième	658.35 €	65.84 €
Seconde	638.55 €	63.86 €
Première	628.65 €	62.87 €
Terminale	613.80 €	61.38 €

5 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
Seconde	796.95 €	79.70 €
Première	782.10 €	78.21 €
Terminale	762.30 €	76.23 €

Les collégiens demi-pensionnaires devront prendre un ticket à la comptabilité pour les repas du mercredi (coût : 4,95 €)

III - LA FACTURATION

Une seule facture avec un échéancier sera transmise à la fin du mois de septembre via Ecole Directe. Une éventuelle régularisation pourra être faite à la fin de l'année scolaire (remboursement repas, absences à la piscine).

Pour le règlement de cette facture vous pouvez opter pour:

1° Le prélèvement automatique

Pour cela il suffit de passer à la comptabilité de l'établissement avant le 7 septembre impérativement pour remplir un imprimé (apporter un relevé d'identité bancaire ou postal). Pour les demi-pensionnaires un acompte de 80 € sera à verser.

Le système du prélèvement automatique sera reconduit pour les familles qui ont choisi ce mode de paiement l'année dernière sauf avis contraire donné par écrit ou par téléphone **avant le 12 septembre 2018**. Si vous acceptez cette reconduction, un acompte de 80 € est à verser à la comptabilité à la rentrée scolaire pour les demi-pensionnaires.

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois (du mois d'octobre au mois de juillet).

En cas de difficulté pour faire face à une échéance, nous en avertir 10 jours à l'avance.

2° Le paiement par chèque

Dans ce cas, le paiement peut se faire en 3 fois suivant l'échéancier indiqué sur la facture.

Dates de règlement: 10 novembre, 10 février et 31 mai.

Si vous choisissez ce mode de paiement et si votre enfant est demi-pensionnaire un acompte de 150 € est à déposer à la comptabilité pour le 7 septembre.

IV - ABSENCE POUR MALADIE , RAISON FAMILIALE ou AUTRE

Le remboursement des repas n'est effectif qu'au delà du **3^{ème} jour consécutif d'absence justifiée**.

V - ABSENCE POUR STAGE EN ENTREPRISE ou VOYAGE SCOLAIRE

Le remboursement des repas se fait sur la base de 4,95 €

VI - REDUCTIONS

A partir du 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement, une réduction de 165 € sera attribuée sur la contribution ainsi qu'une réduction de 10% sur la demi-pension pour le plus jeune des enfants.

VII - ÉTUDE DU SOIR : de 16h 45 à 18 h 00

Gratuite

VII - ASSURANCES SCOLAIRES :

L'établissement est adhérent au contrat global d'assurance de l'enseignement catholique du Finistère proposé par la Mutuelle Saint Christophe.

Ce contrat couvre l'établissement et intègre également une assurance individuelle accident pour tous les élèves.

Vous trouverez, ci-joint, le document vous présentant les garanties.

A noter que dans les « événements assurés » les frais de garde ne sont couverts que jusqu'aux douze ans de l'enfant.

Le Président de l'OGEC,
Louis PELLEAU

Le Directeur et l'Attaché de Gestion,
François BOULIC, Jacques LE ROUX / Daniel QUERE.



Août 2018

Année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Pour que notre école soit vraiment vivante et au service de toutes les familles, elle a besoin de nous aussi parents.

Notre association a pour but de :

- représenter les parents et transmettre tout au long de l'année leurs questions et leurs souhaits.
- Favoriser la communication entre l'école et les familles.
- Etre force de propositions et d'actions dans la vie de l'établissement (conférence, animation pastorale, fête d'établissement...).

Chacun de nous peut donner un peu de son temps. Chaque année, des parents quittent ou intègrent notre équipe et nous devons nous renouveler. Nous aurons besoin de vous, pour l'année à venir.

D'avance merci de votre soutien et bonne année scolaire.

Les Membres de l'A.P.E.L.,

✂.....

Comme toute association, l'A.P.E.L. dépend entièrement de la cotisation de ses adhérents.

- Une cotisation par famille
- Le montant de **17 €uros** pour 2018-2019 **sera prélevé sur votre facture du 1^{er} trimestre sauf avis contraire de votre part adressé au service comptabilité de l'établissement par retour de ce coupon.**

Monsieur, Madame

Parents de : classe :

- ne souhaitent pas adhérer

- sont déjà adhérents dans un autre établissement

Si vous souhaitez obtenir des informations de l'APEL Saint François – Notre Dame par courrier électronique, indiquez ci-dessous votre adresse électronique :

.....@.....

Signature,

